

SAISON 2026

BULLETIN D'ADHESION INDIVIDUEL

Droit d'adhésion annuel toutes sections : 25€

M/Mme :	Prénom :	Nom:
Date de naissance :		Course à pied / Cyclo loisir / VTT :
Téléphone fixe :		Portable :
Adresse:		
Code postal :		Ville:
Adresse mail:		

Corriger / compléter les informations du tableau ci-dessus

d'assurance de votre choix.

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts de l'association Les Agnelets (contacter Olivier Le Berre, secrétaire, le cas échéant) et avoir satisfait à la VISITE MEDICALE OBLIGATOIRE m'autorisant à pratiquer le ou les sports considérés. Le certificat médical est à fournir lors de l'adhésion ou de son renouvellement, et, pour les participants à des compétitions, doit comporter la mention : pas de contre-indication à la pratique en compétition.

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENTS

Je déclare, en outre, avoir eu connaissance de l'article L. 321-4 de l'ordonnance n° 2006-596 du 23 mai 2006 relative à la partie législative du code du sport : « Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer ». Si vous souhaitez une assurance complémentaire individuelle, vous devez contacter la compagnie

J'autorise expressément l'Association à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation aux activités de l'association sur tous supports médiatiques ou informatiques.

Lu et approuvé Signature

Le

PS. Pour les activités VTT et Cyclo loisir, LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE.